

Plan d'action

L'étape finale du processus d'évaluation consiste à vous fournir un **plan d'action** pour votre perfectionnement continu. Le plan d'action a pour but de fixer des objectifs à court et à long terme en ce qui concerne votre perfectionnement professionnel.

Il sera élaboré au terme des discussions que vous aurez avec la personne responsable de l'évaluation à la toute fin du processus de certification.

Dans l'éventualité où vous n'auriez pas satisfait aux normes de certification, le plan d'action sert à indiquer clairement les aspects qui doivent être améliorés ainsi que la marche à suivre en vue d'une réévaluation.

Le plan d'action peut contenir les aspects suivants :

Inférieur à la norme — Si la mention «Inférieur à la norme» est utilisée pour qualifier certains résultats attendus ou critères, l'évaluateur ou l'évaluatrice doit identifier clairement les aspects que vous devez améliorer. Il est alors possible que vous ayez à refaire certaines parties de l'évaluation. L'évaluateur ou l'évaluatrice devra alors identifier le plus précisément possible la démarche que vous devrez suivre pour réussir l'évaluation du/des résultats attendus ou critères en question.

Norme du PNCE pour la certification de base – Dans cette section, la personne responsable de l'évaluation doit indiquer quels sont les résultats attendus pour lesquels vous avez satisfait aux normes. Il ou elle peut également suggérer des activités de perfectionnement professionnel qui pourraient vous aider à devenir encore plus efficace dans certains domaines liés à l'entraînement.

Supérieur à la norme / Très efficace – Si vous avez obtenu une note particulièrement élevée pour certains résultats attendus, la personne responsable de l'évaluation vous le laissera savoir; elle pourrait tout de même vous faire des suggestions en lien avec votre perfectionnement continu.

Pour élaborer le plan d'action, la personne responsable de l'évaluation pourra se référer aux éléments d'information que l'on retrouve dans les différents outils/grilles/formulaires d'évaluation, ou encore ceux qui servent à décrire les normes de certification.